



Conseil d'administration

Délibération du 10 décembre 2025

POINT 6 : TABLEAU DES AIDES SPECIFIQUES

DESTINEES AUX PERSONNELS

Exposé des motifs

Suite de la mise en place d'une nouvelle circulaire nationale concernant l'action sociale dédiée aux personnels du réseau des Crous, le tableau d'aides spécifiques a fait l'objet d'un groupe de travail.

De nouvelles mesures ont été mises en place et certaines mesures existantes ont évolué favorablement.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation et d'un vote en CSA durant la séance du 11 juillet dernier. Les modifications sont les suivantes :

- ✓ Passage du quotient familial à 24 000€ ;
- ✓ Panier de Noël d'une valeur de 80 € (nouvelle mesure) ;
- ✓ Aide médecine douce jusqu'à 300 € / an (évolution d'une mesure existante) ;
- ✓ Aide au déménagement tous les 10 ans (évolution d'une mesure existante) ;
- ✓ Frais d'inscription à l'Université des enfants d'agent : prise en charge par l'action spécifique dans la limite de 500 € (nouvelle mesure) ;
- ✓ Aide à la retraite : Crous ou réseau 60 € par année d'ancienneté (évolution d'une mesure existante).

Délibération

- Adoption des nouveaux montants dédiés à l'aide sociale des personnels.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Fait à Corte le 10 décembre 2025

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

